



***Signature du Contrat de Délégation de Service Public pour
l'exploitation des Fibres optiques Corse-Continent entre la
Collectivité Territoriale de Corse et la Société Covage.***

Vendredi 11 février 2011- 15 heures

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de cet événement qui marque la mise en chantier effective des liens optiques entre la Corse et le Continent acquis par notre Collectivité en 2006.

Je me félicite de ce projet car il correspond vraiment aux enjeux de ce début de XXIème siècle et à l'avènement d'une société de l'information et du savoir. Aujourd'hui plus que jamais, le numérique irrigue notre quotidien et contribue à unifier nos sphères privées et professionnelles. Les services numériques nous accompagnent désormais tout au long de notre vie, dans nos déplacements, dans nos loisirs, dans nos actes de consommation, dans l'exercice de nos métiers, dans notre formation initiale ou professionnelle, dans notre prise de conscience planétaire etc. Enfin et c'est l'Europe qui l'affirme : les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle déterminant dans la croissance économique. Elles représentent en effet plus de la moitié des gains de productivité de l'Union Européenne ces 15 dernières années.

Ainsi, en une dizaine d'année, l'accès aux réseaux est devenu un enjeu essentiel pour les territoires et leur développement. Force est de constater que les territoires qui n'ont pas su anticiper ces évolutions sont exclus de la société moderne et victimes d'une nouvelle forme de marginalisation appelée fracture numérique. L'accès à des réseaux de télécommunications performants susceptibles de répondre aux services numériques d'aujourd'hui et de demain est devenu un cœur de préoccupation et d'action pour nos collectivités. L'autorité de régulation des télécommunication, l'ARCEP, ne cesse de le souligner : avec un investissement total est de 1,4 milliard d'euros sur plus d'une soixante réseaux d'initiative public, les collectivités locales française ont permis à la France d'accéder au meilleur taux de couverture haut débit d'Europe.

Par ailleurs un fait est certain : les infrastructures autour de la fibre optiques sont garantes d'un accès pérenne au haut débit et au très haut débit.

Pour un territoire insulaire comme le nôtre, l'accès à ces nouveaux services est conditionné non seulement par l'irrigation des territoires de l'île mais aussi par notre capacité à diversifier et renforcer les liens entre la Corse et le Continent. C'est tout l'objet du projet qui nous réunit aujourd'hui. Depuis l'acquisition en 2006 de 3 paires de fibres optiques entre Bastia et Menton, nous avons atteint une étape cruciale qui nous permet d'envisager d'ici la fin de l'année de nouvelles offres haut débit et très haut débit entre la Corse et le Continent.

C'est pour cette raison, que la signature de la Convention de Délégation de Service public entre la société COVAGE et notre Collectivité pour l'exploitation des liens Corse Continent marque une étape importante dans l'aménagement haut débit et très haut débit de la Corse.

Je suis heureux d'accueillir les représentants de la société COVAGE et son Président, Monsieur Jean Michel Soulier qui a su croire à notre projet dès son origine.

Je tiens ici à souligner la qualité du travail accompli par ses équipes tout au long du processus de négociation que nous avons mené ensemble en 2010. Votre réponse, Monsieur le Président, correspond parfaitement aux ambitions de notre collectivité :

- De créer les conditions favorables au développement d'offres à valeur ajoutée en Corse dans le domaine des technologies de l'information,
- De garantir l'ancrage de la Corse dans la société de l'information et des connaissances,
- D'assurer l'attractivité du territoire corse,
- D'accroître la compétitivité des entreprises insulaires,
- Et enfin d'ancrer durablement la Corse comme un point d'interconnexion de réseau dans le bassin méditerranéen.

Grâce à notre partenariat avec COVAGE, nous pourrions stimuler la concurrence sur les liaisons Corse Continent et offrir ainsi aux opérateurs de télécommunication l'accès à des offres attractives compétitives, transparentes et neutres. Même si le cadre réglementaire dans lequel nous évoluons ne nous permet pas d'agir sur l'offre finale à l'abonné, ce projet stimulera le développement numérique de l'île.

Cette nouvelle étape que nous franchissons aujourd'hui s'insère dans une politique volontariste de notre collectivité en matière d'infrastructures de télécommunication articulée autour de trois volets :

1) Le premier volet concerne le réseau à haut débit pour la Corse que nous avons confié en 2005 à la Société Corsica Haut Débit. Ce réseau se préoccupait essentiellement de la couverture haut débit de l'île à partir d'une boucle optique de plus de 600 kilomètres. Ce réseau d'initiative public porté par la CTC a permis d'offrir l'accès à Internet à plus de 99% des foyers insulaires et en même temps l'ouverture sur de nombreux territoires d'offres diversifiées multi-opérateurs comme le Triple play (Télévision, Internet, Téléphone).

2) Le second volet concerne le désenclavement numérique de l'île et la diversification des liaisons entre la Corse et le Continent. L'événement de ce jour s'inscrit dans ce mouvement. Les nouvelles offres que mettra en place notre délégataire d'ici 9 mois

contribueront à diminuer ce que paient les opérateurs de télécommunication pour atteindre et sortir de la Corse. Cette diminution de coût nous laisse espérer un plus fort investissement de ces mêmes opérateurs sur le territoire insulaires notamment pour élargir leur couverture et diversifier les offres que ce soit en matière de haut débit et de très haut débit, de téléphonie fixe ou mobile, de bouquets TV haute définition. Evidemment ces offres pourront aussi bénéficier directement à Corsica Haut Débit.

3) Le troisième volet concerne le très haut débit et la façon dont la Corse pourra basculer du haut débit tel qu'il est disponible aujourd'hui au très haut débit. Nous nous interrogeons sur le modèle qui nous permettra de remplacer les lignes de cuivre par de la fibre optique chez l'abonné. Pour cela nous sommes à l'initiative de l'élaboration concertée du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Corse qui nous décrira la trajectoire à 15 ans du haut débit vers le très haut débit.

Aujourd'hui je me réjouis que la Corse trouve à ses côtés un nouveau partenaire à la forte notoriété dans le domaine des télécommunications. Nous aurons besoin de toutes les énergies et de toutes les compétences disponibles pour mener à bien nos ambitions numériques. C'est pour cela, Monsieur le Président de Covage, que je suis ravi de vous trouver à nos côtés pour relever les défis numériques de ces 15 prochaines années.